



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 122412

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la vaccination des enfants contre la tuberculose. L'obligation vaccinale a été renforcée dans le cadre de la loi sur la protection de l'enfance. Or la commission d'audition publique sur la vaccination BCG a émis des recommandations en faveur de la suppression de cette obligation et préconisé des vaccinations ciblées en fonction des niveaux de risque d'exposition de la population au bacille de Koch. Il le prie de bien vouloir lui préciser s'il envisage l'intégration de ces recommandations dans la stratégie d'actions prioritaires contre la tuberculose que son ministère doit publier en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122412

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3908